

16.11.2023

A9-0343/36/rev1

Amendement 36/rev1
Marc Botenga, Silvia Modig
au nom du groupe The Left

Rapport
Christian Ehler

A9-0343/2023

Cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie «zéro net» (règlement pour une industrie «zéro net»)
(COM(2023)0161 – C9-0062/2023 – 2023/0081(COD))

Proposition de règlement
Article 18 – paragraphe 7 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

a bis) la liste des secteurs dont les processus industriels produisent des émissions inévitables provenant d'installations industrielles à grande échelle pour lesquels aucune option de réduction directe des émissions n'est disponible après l'application des meilleures techniques disponibles, qui seront prioritaires pour les projets de stockage de CO₂ en vertu du présent chapitre, sur la base d'une méthode claire tenant compte des données scientifiques, de l'état actuel des technologies pertinentes, ainsi que de mesures appropriées de réduction des émissions du côté de la demande. La liste est régulièrement réexaminée et mise à jour au moins tous les cinq ans afin de tenir compte des avancées scientifiques ou technologiques pertinentes.

Or. en